



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 08 SEPTEMBRE 2021 PAR EMAIL

Présidence: GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, GABUT Thierry, MICHAU Gilles

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1.1- Entente

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes dans les compétitions seniors qui débutent en D3 les 11 et 12 septembre.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente senior ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Seniors	D3	GENILLE 1, ORBIGNY-NOUANS 1	GENILLE Ent.1	17 licenciés à GENILLE. 10 licenciés à ORBIGNY-NOUANS. Avis favorable.
Seniors	D3	LA CELLE ST AVANT, POUZAY	LA CELLE/POUZAY Ent.1	18 licenciés à LA CELLE ST AVANT. 11 licenciés à POUZAY. Avis favorable.

Le Bureau rappelle que les clubs indiqués en premier dans le nom de l'entente sont les clubs détenteurs des droits sportifs.

2.2 Compétitions

2.2.1- Championnat D3

A la suite de la saisie du Bureau du Comité de Direction par la Commission Sportive, en sa réunion du 08 septembre 2021, afin de valider les équipes complémentaires pour accéder dans les divisions D3 et D4.

Après avoir examiné ce dossier, conformément à la décision du Comex et à la demande de « bienveillance » vis-à-vis des clubs par la FFF dans ce contexte très difficile,

Considérant que le club de l'E.S. GIZEUX retire son équipe de D3 poule D par un courriel daté du 08 septembre 2021, pour être rétrogradé réglementairement dans la dernière série du District : la D5.

Considérant qu'une place est vacante désormais dans le championnat de D3,

Considérant que conformément à la décision du COMEX de la FFF, en sa réunion du 6 mai 2021, les poules doivent être complétées pour le début de la saison 2021-2022. Le COMEX a précisé qu'au cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe

rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu d'appliquer les règles en matière de vacances prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020,

Considérant qu'il doit être fait appel aux dispositions de l'article 23 du Règlement des championnats du District pour compléter le Championnat D3 : « il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs »,

Considérant le classement établi par la Commission Sportive en sa réunion du 22 juillet 2021 des équipes reléguées de D3 en D4 à l'issue de la saison 2019-2020,

1- RILLYS s/VIENNE : refus d'être repêché en D3 (cf. PV Sportive du 22 juillet),

2- YZEURES-PREUILLY déjà repêché en D3 le 22 juillet 2021,

3- NOTRE DAME D'OE 2.

Considérant que l'équipe de l'ESO NOTRE DAME D'OE 2 accepte d'être repêchée au fair-play afin de compléter la poule D de D3 en remplacement de l'E.S. GIZEUX,

Le Bureau valide cet engagement de l'E.S.O. NOTRE DAME D'OE 2 en D3.

2.2.2- Championnat D4

Suite à plusieurs défections d'engagement en championnat D4 seniors, il est soulevé le problème de compléter les poules de D4 pour la saison 2021-2022,

Considérant que la Commission Sportive a pris la décision de repêcher 8 équipes de D5 pour évoluer en D4 afin de pouvoir compléter les poules de cette division conformément à la décision du COMEX,

Considérant que la Commission Sportive du District a fait appel à candidature parmi les clubs engagés en D5 la saison dernière 2020-2021 pour un repêchage éventuel en D4,

Considérant que 6 équipes ont donné leur accord pour évoluer en D4,

Considérant que 2 places sont vacantes désormais dans le championnat de D4,

Considérant que deux équipes supplémentaires engagées en D5 cette saison, mais appartenant à la D3 en 2020-2021, se sont portées candidates : A.S. PAYS DE RACAN et U.S. GIZEUX pour intégrer la D4,

Le Bureau du Comité de Direction du District valide l'engagement des équipes de l'A.S. PAYS DE RACAN et E.S. GIZEUX en D4, avec leur accord.

1.2 Vie des commissions

Le Bureau étudie la candidature de M. AMRAOUI Jalel pour être Délégué Officiel du District.

Considérant que le responsable de commission a donné un avis favorable à cette candidature,

Le Bureau donne un avis favorable à cette candidature à la condition que la personne soit licenciée FFF dans un club d'Indre-et-Loire ou auprès du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président